

Politique de soutien des affaires francophones de l'AÉUM

Date d'adoption: 7 Novembre 2024

Date d'expiration: 1 Janvier 2027

1. DESCRIPTION

1.1 Enjeux

La Politique de soutien des affaires francophones a pour but de consolider la place des affaires francophones au sein de l'AÉUM en réaffirmant l'engagement de cette dernière envers sa population francophone. La politique définit également le rôle de la Commission des Affaires francophones et des rôles qui lui sont associés. Les enjeux majeurs de cette politique sont:

- Défendre les droits de la communauté francophone de McGill;
- Promouvoir la francophonie et sa diversité;
- Soutenir les groupes francophones, ainsi que leurs projets et initiatives.

2. Étendue

La Politique de soutien des affaires francophones s'applique à l'ensemble de la communauté étudiante de l'AÉUM, ses clubs, ses services, son personnel qui travaille soit à temps partiel soit à temps plein, et ses conseils exécutifs et administratifs.

Cette politique s'appliquera également aux relations entre les groupes francophones, au rôle de Commissaire aux affaires francophones et la Commission des Affaires francophones.

Enfin, la Politique de soutien des affaires francophones s'appliquera également aux relations inter-universitaires de l'AÉUM et avec la communauté de Montréal en lien avec la francophonie et les affaires francophones.

3. Définitions

3.1. La Commission des affaires francophones (*ci-après dénommée “La CAF”*) est la commission de l'AÉUM dédiée aux enjeux francophones. Sa composition et ses missions sont définies dans les Termes de références de la Commission aux affaires francophones.

3.2. Le rôle de Commissaire aux affaires francophones (*ci-après dénommé “la commission”*) préside la CAF et travaille étroitement avec le ou la VP externe afin d'assurer le bon fonctionnement de la Commission et le maintien des relations avec les groupes francophones et les interlocuteurs et interlocutrices externes.

3.3. La Vice-présidence aux affaires externes de l'AÉUM (*ci-après dénommée “la vice-présidence”*) est définie dans la constitution de l'AÉUM et comprend notamment le devoir d' “opérationnaliser l'engagement de l'AÉUM envers la communauté francophone”.¹

3.4. Les groupes francophones sont les groupes dont la langue de communication principale est le français et/ou qui participent à la promotion de la langue française et de la communauté francophone.

3.5. Les groupes francophiles sont les groupes dont la langue de communication principale est l'anglais mais qui comprennent un nombre important de membres francophones et/ou qui souhaitent participer à la promotion de la langue française et de la communauté francophone par exemple en rendant leurs activités plus accessibles aux francophones.

4. Contexte

4.1. À l'AÉUM

À l'heure actuelle, les enjeux francophones sont peu représentés au sein de l'AÉUM. Les groupes francophones de l'AÉUM sont minoritaires et souffrent du manque de soutien et de visibilité. Or, ces groupes sont essentiels à la vie de la communauté francophone étudiante et à son intégration dans la communauté étudiante au sens large. De plus, ils permettent la promotion de la diversité de la francophonie et permettent aux non-francophones de découvrir les différentes cultures francophones et d'apprendre le français dans un contexte non-académique.

¹<https://ssmu.ca/wp-content/uploads/2023/06/La-Constitution-de-lA%C3%89UM-2021-11-15.pdf?x77765&x2198>

Enfin, malgré les bonnes intentions de l'AÉUM, en particulier le Plan de francisation et la Politique d'équité, il reste toujours la nécessité d'augmenter la visibilité de ses efforts et de mettre en œuvre les mandats visés sur l'amélioration des ressources pour soutenir sa communauté francophone. Il est également important de noter que l'AÉUM pourrait améliorer ses efforts en matière d'accessibilité pour ses membres francophones au niveau de ses services, événements, et d'accès aux fonds.

En concrétisant ces objectifs, c'est à noter que la société est mandatée de suivre la Politique d'équité et la Constitution de l'AÉUM, ainsi de respecter pleinement *la Loi sur la langue officielle et commune au Québec, le français* (Loi 96). Bien que l'AÉUM ait adopté un plan de francisation en 2020, renouvelé en 2023, ce plan n'est pas encore largement diffusé sur le site web². En conséquence, peu de membres de l'AÉUM sont au courant de son existence, ce qui limite son impact. De plus, plusieurs propositions visant à accorder une cotisation aux affaires francophones ont été rejetées par les membres lors du référendum. Cette cotisation aurait pu financer les initiatives et mandats prévues par le plan de francisation.

4.2. À l'Université McGill

Bien que la langue officielle de l'université McGill soit l'anglais, il existe quand même pas mal de ressources et de services pour aider la communauté étudiante francophone à s'intégrer et à réussir académiquement. Cependant, ces services et programmes souffrent d'un manque de visibilité et d'accessibilité. Selon la politique de la langue, la communauté étudiante a le droit de remettre ses devoirs écrits dans la langue officielle de son choix, soit l'anglais, soit le français.³ Néanmoins, l'université n'est pas en mesure de garantir le respect des exigences de la Loi 96 en raison de son statut d'exemption.

En particulier, elle propose des programmes et des cours enseignés en français, ou qui explorent la culture francophone, notamment par le biais du Programme d'études sur le Québec et du Département des littératures de langue française, de traduction et de création⁴. Par ailleurs, la communauté non-francophone à McGill désirent apprendre ou améliorer leur français au niveau universitaires. Certains programmes, comme le droit et les études médicales, exigent même une bonne connaissance des deux langues. En dehors des cours, une connaissance du français est un grand atout pour trouver un emploi et s'installer à Montréal.

² [Copy of Motion Regarding Adoption of the SSMU Francisation Plan 2023-04-06 - Approved](#)

³ <https://www.mcgill.ca/students/srr/academicrights/course/french>
<https://www.mcgill.ca/study/2024-2025/university-regulations-and-resources/undergraduate/gi-lang-policy>

⁴ <https://www.mcgill.ca/getready/etudiants-francophones>

À McGill, le Centre d'enseignement du français⁵ offre des cours de langue, mais selon leur programme d'étude, ce n'est pas toujours possible pour les étudiantes et étudiants d'intégrer ces cours dans leur emploi du temps. De plus, d'autres barrière d'accessibilités sont posés par les deux critères obligatoires pour obtenir une place dans les cours du Centre d'enseignement: passer un examen de classement⁶ et assister à chaque cours du début de la session jusqu'à la fin de la période "add/drop".

L'AÉUM a pour mandat de représenter les intérêts de les membre de sa communauté etudiante francophones et francophiles à l'université. Pour accomplir ce mandat, il est donc nécessaire que l'AÉUM soit au courant des désirs et des besoins de ces groupes et que ces groupes aient un moyen de communiquer leurs perspectives aux responsables.

5. Plaidoyer Interne

5.1. La ou le Commissaire et la ou le VP Externe s'assureront que les droits des francophones à McGill soient respectés, en particulier le droit de soumettre leurs travaux écrits en français ou en anglais, conformément à l'article 15 de la Charte des droits de l'étudiant de l'Université McGill, qui prévoit que *"chaque étudiant a le droit de soumettre en français ou en anglais tout travail écrit (sauf dans le cas des cours dont l'un des objets est la maîtrise d'une langue)"*.⁷

5.2. La ou le Commissaire et la ou le VP Externe veilleront à ce que ce droit soit respecté par toutes les facultés et départements de l'université et communiqueront à l'administration les demandes et besoins soulevés par la communauté francophone soit lors des réunions de **la Commission**, soit à travers les sondages distribués par **la ou le Commissaire** chaque année.

⁵ <https://www.mcgill.ca/flc/fr/cours-et-programmes/cours-dete>

⁶ <https://www.mcgill.ca/flc/fr/inscription-0/tests-de-classement>

⁷ <https://www.mcgill.ca/students/srr/academicrights/course/french>



5.3. Afin d'assurer que les droits des francophones soient bien représentés au niveau administratif de l'université, la vice-présidence assumera le mandat de communiquer tout incident au président, à la vice-présidence des affaires universitaires et de les présenter au Sénat ainsi qu'au conseil des gouverneurs.

5.4. La Commission maintiendra un contact régulier avec les responsables de Vivre McGill en Français⁸, du Centre d'enseignement du Français⁹, du Centre de recherches interdisciplinaires en études montréalaises (CRIEM)¹⁰, et de d'autres parties impliquées sur la question, afin de s'assurer que tout incident ou manque de ressource puisse être signalé de façon régulière.

5.5. Conformément à la constitution¹¹ de l'AÉUM, le français est l'une des deux langues officielles et les membres de l'AÉUM peuvent utiliser l'un de ces deux langages pour toutes réunions et dans tous les documents de l'AÉUM¹². De ce fait, l'AÉUM s'engage à permettre à ses membres l'accès à ses services, documents et communications en français sur demande, facilité par **la CAF** et la ou le **Commissaire**.

5.6. Dans le respect de sa politique sur l'équité, **l'ensemble de l'AÉUM**, en collaboration avec le ou la **Commissaire**, s'engage à s'assurer qu'un "langage non sexiste sera utilisé, par défaut, dans tous les documents, procès-verbaux, transcriptions, correspondances électroniques et écrites, et sur le lieu de travail."¹³ L'application de cet engagement passera par l'utilisation, dans tous les cas mentionnés précédemment, de l'écriture inclusive selon le Guide de Langage inclusif de l'AÉUM¹⁴. L'usage en alternance de féminisation syntaxique et de la formulation neutre sera préféré à l'utilisation du point médian car celui-ci est incompatible avec l'utilisation des lecteurs d'écrans ce qui va à l'encontre de la politique sur l'accessibilité de l'AÉUM.

5.7. Afin que les droits fondamentaux mentionnés dans la section précédente soient bien connus de leurs bénéficiaires, l'AÉUM aura également la mission de faire son possible pour s'assurer que ses membres soient au courant de leurs droits en tant que francophones.

⁸ <https://vivreenfrancais.mcgill.ca/>

⁹ <https://www.mcgill.ca/flc/fr>

¹⁰ <https://www.mcgill.ca/centre-montreal/fr>

¹¹ 19. OFFICIAL LANGUAGES OF THE SOCIETY English and French are the official languages of the Society. Members may use either official language at all meetings and in all documentation of the Society

¹² <https://ssmu.ca/wp-content/uploads/2023/06/La-Constitution-de-lA%C3%89UM-2021-11-15.pdf?x77765&x21981>

¹³ [https://ssmu.ca/wp-content/uploads/2023/06/Equity-Policy-2021-05-13-fr.docx-1.pdf?x74610&x77765\(7.2.\)](https://ssmu.ca/wp-content/uploads/2023/06/Equity-Policy-2021-05-13-fr.docx-1.pdf?x74610&x77765(7.2.))

¹⁴ [SSMU French Translation Style Guide](#)

5.7.1. **La ou le VP Externe** et **la ou le Commissaire** ont pour mandat de garantir que le plan de francisation de l'AÉUM³ soit accessible sur le site web de l'AÉUM et que le personnel de l'AÉUM connaisse ses responsabilités vis-à-vis du plan. Cela sera assuré par des conversations détaillées avec les parties prenantes, particulièrement le conseil exécutif et le département de communication qui prendra place au début de la période du mandat (juin-juillet).

5.7.2. **La CAF**, en collaboration avec **la ou le VP Externe** et **la ou le Commissaire**, sont mandatés de garantir que l'AÉUM diffuse la section “*Know Your Rights*”, vérifiée par **la ou le VP externe**, chaque semestre sur ses plateformes de médias sociaux (par exemple, @ssmu_ea et @ssmuaeum) ainsi que dans l'infolettre hebdomadaire de l'AÉUM. De plus, ces informations seront rendues disponibles et mises à jour sur [la page dédiée aux affaires francophones sur le site web des affaires externes](#) régulièrement par les mêmes parties.

5.8. Afin de valoriser et concrétiser le droit des membres francophone de l'AÉUM à l'accès aux services en français, et de afin de mettre en oeuvre les objectifs du plan de francisation de l'AÉUM, **la CAF**, en collaboration avec **la ou le VP Externe** et **la ou le Commissaire** auront comme mandat la responsabilité de créer et partager un formulaire accessible qui permettra de recevoir des demandes de traduction (Fr -> En et En -> Fr) venant en priorité des services de l'AÉUM, mais aussi de ses clubs. Ce formulaire sera toutefois intégré au site web de l'AÉUM et au [site web](#) des affaires externes.

5.8.1. Pour accomplir ce mandat, l'AÉUM créera et mettra à jour régulièrement deux places de stage rémunérées en partenariat avec le Département des littératures de langue française, de traduction et de création (DLTC) pour offrir une expérience de travail à ses membres. Si la CAF venait à recevoir une cotisation, entre 20 et 25% de cette cotisation servirait à financer ces positions. Dans le cas où l'AÉUM ne recevrait aucune application d'étudiantes ou étudiants du DLTC, **la CAF** ainsi que **la ou le VP Externe** et **la ou le Commissaire** ouvriraient le poste à l'ensemble de la communauté étudiante.

5.9. **La CAF** et **la ou le Commissaire des affaires francophones** ont pour mandat de regrouper les représentants et représentantes des groupes francophones et de représenter leurs intérêts à l'AÉUM, ainsi que de promouvoir la langue française et la francophonie sur le campus. Pour cela, le ou la Commissaire maintient une liste des contacts des groupes francophones et fait le suivi avec ces groupes chaque année pour assurer que leurs informations sont à jour. Ces groupes auront ainsi le moyen de communiquer leurs besoins à l'AÉUM en étant invités à siéger à la CAF. De plus, un sondage sera réalisé chaque semestre auprès de la communauté francophone afin de déterminer ses besoins et demandes.

5.10. Par ailleurs, la CAF promouvra les groupes francophones via le site web des affaires externes et l'infolettre de l'AÉUM. Une section du site web d'affaires externes sera dédiée spécifiquement aux groupes qui sont affiliés avec la CAF, ou qui sont simplement des groupes francophones. De cette manière, un endroit central permettra aux membres de l'AÉUM de trouver tous les renseignements sur les affaires francophones. Une à trois fois par semestre, au besoin, la commission partagera une infolettre en français à travers l'infolettre hebdomadaire de l'AÉUM pour partager les activités de la CAF et de ses groupes francophones et francophiles affiliés.

5.11. En plus de soutenir ses membres francophones, l'AÉUM a aussi le mandat de promouvoir l'apprentissage de la langue française auprès de ses membres. Chaque année, la CAF en collaboration avec la commission, établira une liste de ressources pour apprendre le français et diffusera cette liste aux membres de l'AÉUM à l'aide du site web des affaires externes et avec des affiches, si possible. De plus, l'AÉUM offrira au moins un 'mini-course' en français par semestre en partenariat avec le Centre de recherches interdisciplinaires en études montréalaises (CRIÉM), d'autres organisations francophones, ou de façon indépendante.

6. Plaidoyer Externe

6.1. Groupes Sociaux Interuniversitaires en Français ("Les Pipelettes")

Afin de maintenir des liens entre les membres de l'AÉUM et d'autres associations de la communauté étudiante de Montréal, de promouvoir le français et d'encourager l'apprentissage du français auprès de la communauté étudiante non-francophone dans le but d'avoir une expérience de Montréal et du Québec plus riche, offrir / créer l'opportunité d'apprendre le français dans un milieu conversationnel et informel, et de valoriser et promouvoir le multiculturalisme de la francophonie la Commission aux Affaires Francophones, la commission, et la Vice-presidence aux affaires externes reçoivent en tant que mandat de poursuivre la continuation du projet "Les Pipelettes" (groupes sociaux francophones), de façon collaborative entre l'AÉUM, le CSU, l'AFESPED, et chacun de ses partenaires.

L'ébauche du plan pour le début de l'année 2024-2025 se trouve au lien ci-dessous:

[Les Pipelettes! \(Groupes Sociaux Francophones\) 2024-2025](#)

Plus spécifiquement, la ou le VP Externe est chargé de maintenir des liens de contact ouverts et solides avec les externes, ou leurs équivalents, des autres associations en partenariat avec la ou le

Commissaire aux Affaires Francophones afin de concrétiser la poursuite de l'initiative et l'échange d'idées.

De plus, avant le début de chaque semestre, la Commission et le ou la Commissaire aux Affaires Francophones, avec l'aide de la ou du VP Externe, devront confirmer avec les associations partenaires que le programme peut se poursuivre de façon opérationnelle, autant financièrement que organisationnellement. Au besoin, la ou le VP Externe réservera les espaces nécessaires dans le centre universitaire ainsi que dans les locaux des autres associations et syndicats étudiants qui y participeront.

7. Suivi et responsabilisation

La personne au poste de **commissaire des affaires francophones (CAF)** ainsi que la **vice-présidence des affaires externes** seront responsables de la mise en œuvre des mandats, sous la supervision de la ou du **commissaire à la reddition de comptes**.

8. Appendix

[Translator Internship- Job Description 2024.docx](#)